

Savez-vous ce qu'est le PMSS ?

Le Plafond Mensuel de Sécurité Sociale est fixé en 2025 à 3925€ brut. La convention collective prévoit que c'est le salaire minimum pour les cadres à 38h30 avec horaires flexibles (modalité 2).

Depuis 2016, le syndicat a accompagné une centaine de salarié(e)s pour faire respecter leur droit au salaire minimum conventionnel

... La plus haute cour de justice (cassation) répète depuis des années qu'Astek a tort de ne pas appliquer correctement le salaire minimum prévu. C'était déjà une victoire contre la mauvaise foi...

Le 2 avril 2025, la même cour a confirmé le jugement de la cour d'appel de Versailles, qui le 25/01/2024 avait fixé les conditions d'indemnisation favorables aux salariés ! Tout est clair désormais.

Contactez-nous pour agir ensemble, et gagner environ 10% de salaire !

Le syndicat coordonnera une action collective à un coût raisonnable puisque partagé.

Intéressez-vous à votre temps de travail contractuel !

Si vous avez un contrat à 36h30, vérifiez la cohérence entre cet horaire contractuel, l'horaire sur votre ODM (ordre de mission) et ce que vous faites vraiment.

En cas de doute, contactez-nous !

ALERTES sur la santé des collègues

Par 2 fois en février et mars, les élus au CSE ont alerté la direction générale de l'entreprise sur la situation de mal-être dans 2 équipes d'administration.

Ces alertes doivent être suivies d'enquêtes visant à déterminer les causes de la santé dégradée des collègues.

Devant les difficultés pour clarifier les situations et faire des propositions de changement, les élus ont voté une expertise... que la direction conteste en ce moment même !

Exprimez-vous absolument auprès du CSE et/ou de nous lorsque vous sentez que vous-même ou vos collègues sont en difficulté !

Mettre en lumière certaines pratiques attentatoires à la santé et à la dignité des personnes, est l'unique moyen de protéger les collègues et ex-collègues.

Si ton manager évoque la possibilité de rompre ton contrat, contacte-nous !

Si tu souhaites partir vite car Astek ne te donne pas de travail, contacte-nous !

Si l'entreprise t'impose des congés payés, contacte-nous !

Si ton manager te propose une mission éloignée, NE REFUSE PAS de candidater, et contacte-nous !

Délégués syndicaux

Christelle NOEL

Eric DUCATEL

Mostafa OUBID

Connecte-toi aussi sur linkedin



Notre groupe est libre ! Sans ordre d'une fédération, sans enjeu politique, juste pour l'application du droit du travail et pour se soutenir les un(e)s les autres...

Notre organisation sans étiquette a besoin de nous tous.

Adhérez, ou faites un don, proposez-nous un peu d'aide technique...

FÉDÉREZ AUTOUR DE VOUS !

Contribuez à vous faire respecter vous-même et vos collègues !

Si tu n'as pas reçu nos communications de janvier et avril dans ta boîte email Astek, c'est parce que la direction a décidé arbitrairement de sanctionner le syndicat !

